



Bruxelles, le 7 mars 2019
(OR. en)

7054/19
COR 1
OJ CRP1 9

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

8 mars 2019 (10:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il convient de retirer les points suivants:

Points avec débat (II)

Emploi et politique sociale

7. **(évent.)** Règlement relatif aux statistiques sociales européennes **1C** 6618/19 + ADD 1
Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord

Télécommunications

8. **(évent.)** Règlement établissant le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité et le Réseau de centres de coordination **1C** 5324/5/19 REV 5
Mandat de négociation avec le Parlement européen

o

o o

Le point suivant est confirmé et doit se lire:

Points sans débat (I)

Transports

- | | | |
|-----|--|-----------------------|
| 22. | OMI - Contribution de l'Union à présenter lors de la 74 ^e session du Comité de la protection du milieu marin (Londres, du 13 au 17 mai 2019) sur l'amélioration de la mise en œuvre de la règle 18 de l'annexe VI de la convention MARPOL
<i>Approbation</i> | 6917/19
MAR
OMI |
|-----|--|-----------------------|



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission
